

## **APPRENTISSAGE ET REGLEMENTATION**



**PUBLIC** : Collaborateurs CFA CMA



**PRÉREQUIS** : Aucun prérequis



### **TARIFS**

Inter : 700 euros

Intra : *Contactez-nous, il est possible qu'un formateur soit disponible dans votre région.*



*Vous souhaitez adapter ce programme à vos besoins ? Sollicitez-nous.*

**2 jours (14H) - Présentiel  
100% - Distanciel 100% ou  
Blended – Une des  
formations les plus  
organisées**

### **LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- ✓ **Identifier les éléments clefs de la réglementation en vigueur sur les thématiques traités (contrat, heures, absences, statut, salaires, aides, rupture, disciplines, sanction pédagogiques...)**
- ✓ **Comprendre la posture et le rôle de tiers conseil auprès des parties**
- ✓ **Appréhender la nature du risque juridique éventuel**
- ✓ **Sécuriser les pratiques de conseil dans le quotidien de la relation avec les parties**

### **LE PROGRAMME**

JOUR 1 :

Matin - Maîtriser le cadre global du contrat d'apprentissage

- Les fondamentaux du contrat
  - Age de l'apprenti
  - Durée du contrat et durée de formation
  - Les types de formation et les aménagements
  - Le statut de l'apprenti
  - Le statut de l'apprenti sans contrat
  - Les aides à l'apprenti
  - L'apprenti RQTH

Après-midi - Identifier le circuit contractuel et financier

- Le circuit et les modalités de financement et de facturation du contrat
  - La détermination du cout contrat
  - Le CERFA et la convention de formation
  - Les aides à l'employeur
  - La rupture de contrat

JOUR 2 :

Matin - Appréhender les règles du droit du travail pour le contrat d'apprentissage

- Les bases du contrat, droits et obligations de l'employeur et de l'apprenti
- Les autorités de contrôle et de recours
- Les mentions obligatoires du contrat d'apprentissage
- Les clauses autorisées et celles abusives
- Les restrictions

Après-midi - Identifier les incidences des dispositions conventionnelles et des événements de la vie du contrat

- L'impact des accords et des conventions
- Les congés
- Les changements en cours de contrat (lieu de travail, MA...)
- La mise à disposition dans une tierce entreprise
- Les litiges
- Les ruptures
- Les accidents durant le contrat

## **EVALUATIONS**

### **Evaluation tout au long de la formation**

*Pour toute question concernant la participation de personnes en situation de handicap, contacter directement CMA Académie (coordonnées ci-dessous).*